

Rapport de la réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens

Original : anglais (EN)

10 au 12 octobre 2023
Réunion en mode virtuel



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Service antibiorésistance
et produits vétérinaires
scientific.dept@woah.org

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Table des matières

1. Accueil et ouverture de la réunion	4
1.1. Adoption de l'ordre du jour.....	4
1.2. Désignation du rapporteur.....	4
2. Tour d'horizon	4
2.1. Aperçu des travaux de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens – Dr Holy Akwar.....	4
2.1.1. Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens.....	4
2.1.2. Global Leaders Group sur la résistance aux agents antimicrobiens.....	4
2.1.3. Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens 2024 de l'Assemblée générale des Nations Unies 2024 (Réunion de haut niveau sur la RAM de l'AGNU 2024).....	4
2.1.4. Élaboration d'arguments économiques en faveur d'un financement durable contre la résistance aux agents antimicrobiens.....	5
2.1.5. Fonds multipartenaire.....	5
2.1.6. Plateforme de partenariat multipartite contre la résistance aux agents antimicrobiens.....	5
2.2. Point de l'OMS – Conclusions et recommandations du Strategic and Technical Advisory Group for Antimicrobial Resistance (STAG-AMR) – Dr Jorge Matheu.....	5
2.3. Point de la FAO – RENOFARM – Dre Junxia Song.....	6
2.4. Organisation de l'OMSA ayant trait à l'antibiorésistance et aux produits vétérinaires et feuille de route 2023-2025, comprenant un point sur les principales activités – Dr Javier Yugueros-Marcos.....	6
2.5. Point sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés – Dr Andrés Garcia Campos.....	7
2.6. Activités en lien avec le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens.....	8
2.6.1. Chapitre 6.10. du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i> et chapitres ultérieurs – Secrétariat de l'OMSA.....	8
2.6.1.1. Retour d'informations de la Commission du Code sur le chapitre 6.10.....	8
2.6.1.2. Révision à venir des chapitres ultérieurs du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	8
2.6.1.3. Discussion relative aux justifications concernant la révision du chapitre 2.1.1. du <i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i> , qui doivent être présentées à la Commission des normes biologiques.....	8
2.6.2. Sécurité biologique (nouveau chapitre du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>) – Dr Yukitake Okamura.....	9
2.6.3. Point sur les travaux des Groupes <i>ad hoc</i> chargés des Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire et sur les critères de catégorisation – Dr Stephen Page et Pr Moritz van Vuuren.....	9
2.6.4. Révision des recommandations de la Liste de l'OMSA et alignement des recommandations sur la liste OMS des antimicrobiens importants en médecine – Dr Javier Yugueros Marcos.....	9
2.6.5. Point sur ANIMUSE - Équipe travaillant sur l'UAM.....	10
2.6.5.1. Point sur les activités relatives à ANIMUSE– Dr Morgan Jeannin.....	10
2.6.5.2. Guide relatif à l'option de déclaration quantitative au niveau des espèces – Dre Delfy Góchez.....	10
2.6.5.3. Recatégorisation des (sous-)classes d'agents antimicrobiens – Dre Delfy Góchez.....	10
2.6.6. Stratégie contre la résistance aux agents antimicrobiens - animaux de compagnie et point du Groupe des directives thérapeutiques de la World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) - Dre Ana Mateus.....	10
2.6.6.1. Stratégie contre la résistance aux agents antimicrobiens - animaux de compagnie.....	10
2.6.6.2. Point sur les activités du Groupe des directives thérapeutiques de la WSAVA.....	11
2.6.7. Plan relatif aux solutions de substitution aux agents antimicrobiens – Dr Javier Yugueros-Marcos.....	11
2.6.8. Point sur les animaux aquatiques – Dr Dante Mateo.....	12

2.6.8.1.	Point sur les animaux aquatiques : Lignes directrices relatives à la surveillance de l'UAM chez les espèces aquatiques au niveau de l'élevage.....	12
2.6.8.2.	Répertoire des études ayant trait à la collecte de données relatives à l'UAM au niveau du terrain.....	12
2.6.9.	Examen du plan de travail et ordre du jour de la réunion de printemps	12
2.6.10.	Questions diverses.....	12
2.6.10.1.	Point sur la publication intitulée « Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage » – Dre Mariá Szabó.....	12
3.	Date de la prochaine réunion.....	13

Liste des annexes

Annexe 1.	Ordre du jour adopté.....	14
Annexe 2.	Liste des participants.....	16
Annexe 3.	Plan de travail du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (mise à jour d'octobre 2023).....	17

1. Accueil et ouverture de la réunion

Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) (ci-après dénommé « le Groupe ») ainsi que des observateurs des organisations de la Quadripartite se sont réunis du 10 au 12 octobre 2023. La réunion s'est tenue en ligne via Zoom.

Le Dr Javier Yugueros-Marcos, Chef du Service Antibiorésistance et Produits vétérinaires, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe et aux observateurs des organisations de la Quadripartite, la Dre Junxia Song (FAO) et le Dr Jorge Matheu (OMS), les remerciant tous pour leur participation et félicitant le Groupe pour son travail acharné. Le Dr Yugueros-Marcos a pris note de l'absence d'un représentant du PNUE à la réunion et a espéré que le PNUE sera en mesure de participer aux prochaines réunions.

Le Dr Yugueros-Marcos a tenu le Groupe informé de la dernière réunion du Conseil de l'OMSA qui a eu lieu du 26 au 28 septembre 2023.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté et la liste des participants sont joints respectivement en [annexes 1](#) et [2](#) du présent rapport.

1.2. Désignation du rapporteur

La réunion du Groupe a été présidée par la Dre Tomoko Ishibashi et Mme Barbara Freischem a fait office de rapporteur.

2. Tour d'horizon

2.1. Aperçu des travaux de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens – Dr Holy Akwar

Le Dr Akwar a tenu le Groupe informé des activités suivantes consacrées à la résistance aux agents antimicrobiens, coordonnées par le Quadripartite.

2.1.1. Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens

La Quadripartite prévoit de lancer un site Web dédié au Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens avec son propre domaine, regroupant toutes les activités et toutes les productions du Secrétariat, et contenant des liens vers les quatre organisations. Il est également prévu de produire le premier rapport annuel du Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens et de publier le rapport biennal sur le suivi et l'évaluation pour 2020-2021. Le Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens a repris une représentation officielle du [Secrétariat conjoint « Une seule santé » de la Quadripartite](#), en tant qu'observateur. Le Secrétariat conjoint « Une seule santé » de la Quadripartite a élaboré un guide à l'intention des pays pour la mise en œuvre du [Plan d'action conjoint « Une seule santé »](#).

2.1.2. Global Leaders Group sur la résistance aux agents antimicrobiens

La 7^e réunion du Global Leaders Group – GLG (Groupe de direction mondiale) s'est tenue le 27 juillet 2023. Le GLG a souligné qu'il est nécessaire d'intégrer la résistance aux agents antimicrobiens dans les déclarations politiques des réunions de haut niveau consacrées à la préparation, la prévention et la riposte aux pandémies, la lutte contre la tuberculose et la couverture sanitaire universelle, se tenant lors de la 78^e Assemblée générale des Nations Unies, - AGNU78 (20 au 22 septembre 2023), qui doivent apporter des informations pour la préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens.

Le GLG prévoit d'organiser un Dialogue mondial de la jeunesse consacré à la résistance aux agents antimicrobiens, le 21 novembre 2023, en vue d'impliquer les jeunes dans la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens. Des informations supplémentaires sur le GLG peuvent être consultées [ici](#).

2.1.3. Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens 2024 de l'Assemblée générale des Nations Unies 2024 (Réunion de haut niveau sur la RAM de l'AGNU 2024)

Le GLG ainsi que le Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens ont élaboré des feuilles de route pour l'AGNU 2024 s'appuyant sur les domaines prioritaires identifiés par le GLG. Le Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens élabore actuellement un plan de communication et crée les contenus techniques pour les domaines prioritaires ci-dessous.

-
- a. **Financement** : financement mondial et allocation de ressources nationales pour mettre en œuvre les Plans d'action nationaux (PAN) et de nouveaux investissements en matière de Recherche et Développement et assurer un accès équitable.
 - b. **Gouvernance responsable** : gouvernance multisectorielle efficace et fonctionnelle afin de mettre en œuvre la riposte à la résistance aux agents antimicrobiens dans tous les secteurs.
 - c. **Surveillance en vue de l'action** : des systèmes solides de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens / de l'utilisation des agents antimicrobiens, propres aux secteurs et intégrés.
 - d. **Systèmes transformés** : des systèmes de santé humaine, agroalimentaires et de santé animale efficaces et transformés.
 - e. **Environnement** : la résistance aux agents antimicrobiens est abordée dans le cadre de solutions pour la biodiversité et le climat.
 - f. **Résistance aux agents antimicrobiens et préparation et riposte face aux pandémies** : lien étroit entre la résistance aux agents antimicrobiens et la préparation et la riposte face aux pandémies, mise en œuvre des CA+ de l'OMS¹.
 - g. **Cibles** : cibles pour les mesures axées sur des éléments de preuves et les résultats.

2.1.4. Élaboration d'arguments économiques en faveur d'un financement durable contre la résistance aux agents antimicrobiens

La Quadripartite poursuit les travaux d'estimation de l'impact économique de la résistance aux agents antimicrobiens dans les secteurs humain, animal et environnemental, ainsi que l'élaboration d'ensembles de mesures d'intervention pour lesquels un ordre de priorité sera établi par secteurs.

L'OMSA mène un projet complémentaire à celui de la Quadripartite visant à évaluer les impacts sanitaire et économique de la résistance aux agents antimicrobiens dans les secteurs humain et animal. Toutes ces initiatives visent à informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies lors de l'AGNU 2024.

2.1.5. Fonds multipartenaire

Le Secrétariat du Multi-Partnership Trust Fund -MPTF (Fonds multipartenaire) est en cours de restructuration, cette restructuration comprenant notamment la révision du mandat, afin de lui permettre de soutenir efficacement la mise en œuvre des Plans d'action nationaux au niveau national ainsi que la gouvernance mondiale.

2.1.6. Plateforme de partenariat multipartite contre la résistance aux agents antimicrobiens

La plateforme de partenariat multipartite contre la résistance aux agents antimicrobiens vise à catalyser un mouvement mondial d'action contre la résistance aux agents antimicrobiens. L'assemblée plénière inaugurale est prévue les 15 et 16 novembre 2023 à Rome (Italie). Un Comité directeur a été constitué pour superviser la plateforme. Cinq groupes (Gouvernements / organismes des Nations Unies, institutions financières, société civile / réseaux, universités et secteurs privés) constituent la plateforme et l'organisation de réunions de lancement de ces groupes est en cours. Plus d'informations [ici](#).

Le Groupe a remercié le Dr. Akwar pour ce point consacré aux activités de la Quadripartite. Le Groupe a demandé si le problème que représente l'inégalité du financement de la Recherche et Développement dans le secteur animal (10 % contre 90 % pour le secteur de la santé humaine) a été porté à l'attention du GLG. Le Dr Yugueros-Marcos a indiqué que l'OMSA travaille en étroite collaboration avec le GLG pour plaider en faveur d'une augmentation du financement alloué au secteur animal et pour obtenir son soutien en vue de l'AGNU 2024.

Le Groupe s'est enquis de l'état d'avancement de la mise à jour du Plan d'action mondial (GAP). Le Dr Akwar a informé le Groupe qu'un document d'orientation est en préparation afin d'apporter des informations pour aider à la révision du GAP, en tenant compte des secteurs qui ne sont pas suffisamment couverts dans la version actuelle (c'est-à-dire le secteur animal et le secteur de l'environnement), en vue de sa prise en considération par les Pays membres lors de l'AGNU 2024.

2.2. Point de l'OMS – Conclusions et recommandations du Strategic and Technical Advisory Group for Antimicrobial Resistance (STAG-AMR) – Dr Jorge Matheu

Le Dr Jorge Matheu a informé le Groupe que la réunion du Strategic and Technical Advisory Group for Antimicrobial Resistance – STAG-AMR (Groupe consultatif stratégique et technique sur la résistance aux agents antimicrobiens) de l'OMS s'est tenue en juin 2023 ; quatre sujets ont été abordés : 1) les engagements fondés sur des données probantes en vue de l'AGNU 2024, y compris le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et l'élaboration d'arguments économiques et en matière d'investissement contre la résistance aux

¹ CA+ de l'OMS - Convention, accord ou autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

agents antimicrobiens dans l'ensemble des secteurs ; 2) L'adoption par l'OMS d'un cadre contre la résistance aux antimicrobiens axé sur les personnes et d'un ensemble de mesures d'intervention essentielles ; 3) le renforcement des capacités mondiales en matière de services et de diagnostic de laboratoire dans les domaines de la bactériologie et de la mycologie à la faveur de l'Initiative portant sur le diagnostic de la résistance aux agents antimicrobiens ; et 4) établir les priorités en ce qui concerne les agents pathogènes et les produits par le biais de la Liste OMS 2023 des agents pathogènes bactériens prioritaires et de la Liste OMS des antimicrobiens importants en médecine, 7^e édition.

Le STAG-AMR a salué les efforts du Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens en vue de mettre à jour le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et l'approche « Une seule santé » adoptée en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes. Le STAG-AMR a recommandé que le Plan d'action mondiale soit aligné sur les stratégies spécifiques aux secteurs. LE STAG-AMR a en outre recommandé que l'achèvement des travaux en cours soit accéléré dans le but d'élaborer les arguments économiques et en matière d'investissement contre la RAM, afin d'apporter des informations pour la déclaration politique de l'AGNU 2024. Il convient également de prendre en considération les résultats environnementaux ainsi que les coûts sociétaux, et les conséquences financières et les autres impacts sur le patient, ainsi que les perspectives spécifiques aux secteurs. Le STAG-AMR a en outre indiqué que l'utilisation de la liste de l'OMS des agents pathogènes bactériens prioritaires doit être élargie au-delà de la Recherche et Développement, aux activités programmatiques de lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens, comprenant notamment la gestion des agents antimicrobiens et l'atténuation du risque de résistance aux agents antimicrobiens. S'agissant de la Liste OMS des antibiotiques importants en médecine, le STAG-AMR a recommandé de poursuivre les efforts visant à aligner et harmoniser les outils ayant trait à l'usage appropriée et prudent des agents antimicrobiens dans les différents secteurs, ainsi que les efforts concernant la sensibilisation et la compréhension réciproque relatives à la résistance aux agents antimicrobiens, dans les secteurs de la santé humaine et non humaine.

Le STAG-AMR tiendra une réunion dédiée en février 2024 afin de discuter de l'établissement des objectifs en amont de la réunion de haut niveau de l'AGNU, en septembre 2024.

Le Groupe a remercié le Dr Matheu pour ce point portant sur la réunion du STAG-AMR. Le Dr Matheu a précisé que la liste OMS des agents pathogènes prioritaires avait été élaborée initialement pour la Recherche et Développement en matière de nouveaux antimicrobiens. Le champ d'application de la liste est désormais élargi et elle est également utilisée dans le cadre du contrôle des infections dans les établissements de santé au niveau national. Le Dr Yugueros-Marcos a demandé de quelle manière les recommandations du STAG-AMR sont mises en œuvre. Le Dr Matheu a indiqué que des équipes spécifiques de l'OMS sont chargées de la mise en œuvre des recommandations et de leur intégration dans leurs plans de travail. Les recommandations du STAG-AMR sont également utilisées pour obtenir des fonds pour l'OMS afin d'aider à leur mise en œuvre. La révision des recommandations du STAG-AMR est effectuée lors de la réunion annuelle.

2.3. Point de la FAO – RENOFARM – Dre Junxia Song

La Dre Junxia Song a fait le point sur l'initiative mondiale sur 10 ans (2023-2033) de la FAO « Reduce the Need for Antimicrobials on Farms » - [RENOFARM](#) (Réduire le besoin en agents antimicrobiens dans les élevages) . RENOFARM comporte 2 composantes principales ; 1) réduire le besoin en agents antimicrobiens, et 2) veiller à ce que, si les agriculteurs ont réellement besoin d'utiliser des antimicrobiens (Utilisation des agents antimicrobiens – UAM), cela soit fait de manière responsable et prudente. Cette initiative tirera profit des réseaux et des alliances régionales (par exemple, la Transatlantic Taskforce on Antimicrobial Resistance - [TATFAR](#), Red Latinoamericana y del Caribe de Vigilancia de la Resistencia a los Antimicrobianos - [ReLAVRA](#), Central Asian and European Surveillance of Antimicrobial Resistance - [CAESAR](#)). RENOFARM contribuera entre autres à renforcer la coordination multisectorielle et les Partenariats public-privé (PPP) au niveau national. Le Comité directeur et un Groupe de travail technique sont en cours de mise en place par la FAO pour RENOFARM.

Le Groupe a remercié la Dre Song pour ce point consacré à l'initiative RENOFARM de la FAO. Le Dr Yugueros-Marcos a relevé qu'il existe au moins 3 domaines de synergie entre les activités de l'OMSA et RENOFARM : l'exactitude en matière de données relatives à l'UAM ; la transparence - L'OMSA encourage les pays à partager leurs données et à faire preuve de transparence ; et le plaidoyer en faveur de la prévention des maladies en lien avec les solutions de substitution aux agents antimicrobiens, comprenant la mise au point de vaccins, en s'appuyant sur l'exercice mené par l'OMSA d'établissement des priorités ayant trait aux agents pathogènes.

2.4. Organisation de l'OMSA ayant trait à l'antibiorésistance et aux produits vétérinaires et feuille de route 2023-2025, comprenant un point sur les principales activités – Dr Javier Yugueros-Marcos

Le Dr Yugueros-Marcos a proposé un aperçu de la structure des activités de l'OMSA et du Service Antibiorésistance et Produits vétérinaires en matière de résistance aux agents antimicrobiens et de produits vétérinaires. Le travail du Service Antibiorésistance et Produits vétérinaires comporte 7 axes : 1) les produits vétérinaires (vaccins, diagnostic, médicaments / produits pharmaceutiques, produits vétérinaires non conformes et falsifiés) ; 2) résistance aux agents antimicrobiens (Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens, recueil et analyse des données relatives à l'UAM, aquaculture, actions de la Quadripartite, suivi et évaluation, animaux de compagnie) ; 3) formation (normes et lignes directrices, séminaires de formation des Points focaux, communications interne et externe) ; 4)

financement (recherche, demande et établissement des rapports) ; 5) interactions internes (CRM (système de gestion des contacts), Gender Task Force (Groupe de travail sur le genre), Gouvernance des données, Impact mondial des maladies animales ([GBADS](#)), codification...). 6) interactions externes, en soulignant que l'OMSA a signé environ 60 protocoles d'accord avec différentes organisations ; 7) vie de l'équipe (maintenir un environnement de travail motivant et favoriser le développement du personnel).

Le Service Antibiorésistance et Produits vétérinaires de l'OMSA travaille en étroite collaboration avec les autres organisations de la Quadripartite, au sein du Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens. Le Service Antibiorésistance et Produits vétérinaires est également impliqué dans les 4 programmes mondiaux du Fonds multipartenaire (MPTF) et les projets nationaux du MPTF. L'OMSA est également engagée dans la réalisation du suivi et de l'évaluation des Plans d'action nationaux et du Plan d'action mondial, ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux.

Le Groupe a demandé s'il serait possible d'intégrer dans les futures présentations, les parties externes avec lesquelles l'OMSA collabore, en fonction des projets. Le Dr Yugueros-Marcos abordera cette suggestion lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens, en février 2024.

2.5. Point sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés – Dr Andrés Garcia Campos

Quarante-deux pays de toutes les régions se sont joints à la [phase pilote 2](#) pour la période 2022-2023, au cours de laquelle il leur était demandé de remplir un formulaire de déclaration de référence. Les données figurant dans ce formulaire ont montré que les pays ont besoin de davantage de soutien dans les domaines de la coopération avec d'autres pays, la surveillance après la mise sur le marché et les systèmes de traçabilité.

À ce jour, 24 incidents concernant 54 produits vétérinaires ont été transmis à l'OMSA. Un nombre important d'incidents sont liés à des produits non homologués / non autorisés, qui n'entrent pas dans le champ d'application du projet actuel. Cette situation révèle qu'une plus grande clarté en ce qui concerne le champ d'application et les objectifs du projet, ainsi qu'une formation sur la manière de différencier les produits falsifiés des produits non homologués sont nécessaires pour que l'utilisation du système soit optimisée. Plus de 20 % des produits vétérinaires déclarés comme étant non conformes ou falsifiés étaient des agents antimicrobiens. Quatre alertes ont été validées et ont fait l'objet d'une diffusion aux participants du système, et 9 autres alertes sont en attente de validation.

Le taux d'engagement mensuel des pays dans le système a varié entre 46,9 et 66,7 %. Une augmentation du taux d'engagement à l'égard du système est escomptée si les autorités nationales compétentes relevant du ministère de la Santé participent à la déclaration. Cet objectif pourrait être atteint en leur permettant d'être impliquées dans le projet pilote (sous réserve de l'accord des Délégués) ou en les informant des incidents par l'intermédiaire de leurs homologues relevant du ministère de l'Agriculture. Lors du [1^{er} premier Sommet mondial conjoint des autorités compétentes des médicaments humains et vétérinaires pour préserver les antimicrobiens](#) - organisé par le Secrétariat conjoint de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens en mai 2023 - l'OMSA a mis le projet en lumière, et a souligné qu'il est nécessaire de remédier aux lacunes en matière de communication et de partage des données concernant la présence de produits non conformes et falsifiés, entre les ministères de l'Agriculture et de la Santé.

L'OMSA travaille en collaboration avec l'Équipe de l'OMS en charge des [incidents et produits médicaux non conformes et falsifiés](#) afin d'affiner le système mondial d'information et d'alerte de l'OMSA sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés et de promouvoir une collaboration plus étroite entre les secteurs, de rapprocher les ministères et les secteurs de la Santé et de l'Agriculture, et d'assurer une coordination et un équilibre entre la prévention, la détection des produits médicaux et vétérinaires non conformes et falsifiés, ainsi que la riposte face à ces produits. D'autres domaines de l'accord OMS-OMSA relèvent des piliers des lignes directrices de la surveillance après la mise sur le marché et de la capacité et des réseaux des laboratoires durables au niveau régional.

L'OMSA, Interpol et Health for Animals mènent actuellement un processus de contextualisation du travail pour une feuille de route sur le bioterrorisme et l'agrocriminalité, dans laquelle les incidents déclarés par le biais du système mondial d'information et d'alerte concernant les produits vétérinaires non conformes et falsifiés sont essentiels pour la collecte de données et pour le suivi de la situation au niveau régional / national.

La prochaine étape consiste à finaliser la phase 2 du projet pilote en décembre 2023, après quoi le projet sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés sera élargi (à l'aide de SharePoint) avec pour objectifs de recruter plus de 80 pays, de constituer un groupe électronique d'experts afin d'élaborer des lignes directrices en matière de produits vétérinaires non conformes et falsifiés et d'organiser un atelier dans la région Asie et Pacifique en avril 2024.

Le Groupe a remercié le Dr Campos pour ce point consacré au projet pilote sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés. Le groupe a relevé que, dans la région de l'UE, la collaboration avec Europol s'est avérée très pertinente pour aborder les produits non conformes et falsifiés. Il est par conséquent possible de collaborer avec Interpol ainsi qu'avec l'OMS.

Le Groupe a estimé qu'il s'agit d'une initiative importante de l'OMSA car auparavant, l'ampleur de ce problème était inconnue. Bien que le secteur de la santé animale soit moins étendu que le secteur de la santé humaine, le recueil de ces données est tout de même pertinent et important. Le Groupe a recommandé aux Membres de rejoindre la plateforme afin de déclarer les produits vétérinaires non conformes et falsifiés, car cela leur permettra d'accéder aux données transmises, afin d'accroître la sensibilisation à ce problème.

2.6. Activités en lien avec le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens

2.6.1. Chapitre 6.10. du Code sanitaire pour les animaux terrestres et chapitres ultérieurs – Secrétariat de l'OMSA

2.6.1.1. Retour d'informations de la Commission du Code sur le chapitre 6.10.

Le Secrétariat de l'OMSA a tenu le Groupe informé que ses propositions de modifications pour le chapitre révisé 6.10. intitulé « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire » (ci-après dénommé « le chapitre 6.10. ») du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après dénommé « le Code terrestre »), suite aux commentaires de Membres, ont été prises en considérations par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (ci-après dénommée « la Commission du Code ») lors de sa réunion de septembre 2023. Le chapitre 6.10. révisé sera à nouveau diffusé aux Délégués en vue d'un deuxième cycle de commentaires, en précisant que le chapitre 6.10. est susceptible d'être présenté pour adoption lors de la prochaine Session générale en 2024 ; la Commission du Code prendra cette décision lors de sa prochaine réunion en février 2024.

La Commission du Code a demandé l'avis du Groupe en ce qui concerne l'intégration dans les textes en anglais de l'expression « antimicrobial stewardship » (gestion des agents antimicrobiens), la facilité de compréhension du concept pour les Membres et sur la possibilité de le traduire dans d'autres langues que l'anglais en soulignant que, pour de nombreuses autres langues, il n'existe pas de terme équivalent.

Le Groupe s'est prononcé en faveur du maintien du terme « antimicrobial stewardship » dans le chapitre révisé. Ce concept est bien connu et largement adopté, tant en médecine humaine que vétérinaire, en particulier dans le contexte des animaux de compagnie. Plusieurs définitions sont actuellement proposées pour le terme « antimicrobial stewardship » ; deux des définitions de la [British Society of Antimicrobial Chemotherapy \(BSAC\)](#) présentées au Groupe pour qu'il les examine sont les suivantes : 1) « La sélection, la dose et la durée optimales du traitement antimicrobien qui conduisent au meilleur résultat clinique pour le traitement ou la prévention de l'infection, avec une toxicité la plus faible possible pour le patient et un impact aussi faible que possible sur la résistance ultérieure » et 2) « Approche organisationnelle ou à l'échelle du système de santé pour favoriser et contrôler l'usage judicieux des antimicrobiens afin de préserver leur efficacité future ». Le Groupe examinera les documents techniques existants, y compris ceux des organisations partenaires de la Quadripartite (par exemple l'OMS), afin de formuler des recommandations sur l'emploi d'une terminologie adéquate dans les langues officielles de l'OMSA.

2.6.1.2. Révision à venir des chapitres ultérieurs du Code sanitaire pour les animaux terrestres

Le Secrétariat de l'OMSA a informé le Groupe que la révision future des chapitres ultérieurs du Code terrestre sera menée après l'adoption du chapitre 6.10. et à la demande de la Commission du Code.

2.6.1.3. Discussion relative aux justifications concernant la révision du chapitre 2.1.1. du Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres, qui doivent être présentées à la Commission des normes biologiques

S'agissant du chapitre 2.1.1. intitulé « Méthodes de laboratoire utilisées pour les tests de sensibilité des bactéries aux antimicrobiens » (ci-après dénommé « le chapitre 2.1.1. ») du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (ci-après dénommé « le Manuel »), le Groupe a été sollicité par la Commission du Code afin qu'il examine ledit chapitre et donne son avis sur la question de savoir s'il nécessite d'être mis à jour, en particulier la partie ayant trait à l'établissement de seuils cliniques, et si et comment ce sujet doit être couvert dans le chapitre 6.10.

Le Groupe a informé le Secrétariat qu'il estimait qu'il n'était pas opportun qu'il examine le chapitre 2.1.1. L'expertise en matière de méthodologies de laboratoire actuelles et à venir concernant la résistance aux agents antimicrobiens relève des Centres collaborateurs de l'OMSA. À ce titre, le Groupe a recommandé que la révision soit menée par des experts des Centres collaborateurs compétents de l'OMSA. Le Groupe a en outre estimé que les textes techniques consacrés à

l'établissement de seuils cliniques doivent figurer dans le chapitre 2.1.1. du Manuel, et non dans le chapitre 6.10. du *Code terrestre*.

2.6.2. Sécurité biologique (nouveau chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*) – Dr Yukitake Okamura

Le Groupe a été informé que la Commission du Code est convenue lors de sa réunion de septembre 2023 de diffuser un nouveau chapitre consacré à la sécurité biologique (chapitre 4.X. du *Code terrestre*) afin de recueillir les commentaires.

Le Secrétariat de la Commission du Code, représenté par le Dr Yukitake Okamura, a souligné l'importance des chapitres figurant dans le Titre 4 du *Code terrestre*, intitulé « Prévention et contrôle des maladies », qui peuvent contribuer à la réduction de l'UAM chez les animaux.

Le Groupe a remercié le Secrétariat de la Commission du Code pour ces informations. Le Groupe a proposé de faire un retour d'informations sur les contenus en lien avec la résistance aux agents antimicrobiens figurant dans les chapitres pertinents du *Code terrestre*, tels que ce nouveau chapitre dédié à la sécurité biologique, qui sont en cours de révision ou d'élaboration.

2.6.3. Point sur les travaux des Groupes *ad hoc* chargés des Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire et sur les critères de catégorisation – Dr Stephen Page et Pr Moritz van Vuuren

Le Dr Page et le Pr van Vuuren ont informé le Groupe de l'état d'avancement de l'élaboration des Référentiels techniques pour les bovins, ainsi que pour les chats et chiens. Les Groupes *ad hoc* ont procédé à des examens approfondis de la littérature scientifique et des autorisations réglementaires dans leurs pays et régions respectifs afin d'identifier les agents antimicrobiens utilisés chez les espèces animales concernées, ainsi que les agents pathogènes et les maladies qui sont rencontrés chez ces espèces. Pour les deux Référentiels techniques, les agents antimicrobiens utilisés uniquement dans des associations d'antimicrobiens qui ne sont pas bien établies (par exemple, les formulations injectables contenant de l'ampicilline-colistine et de la colistine-érythromycine-oxytétracycline-streptomycine, en vue d'élargir le spectre d'action et de couvrir ainsi une large gamme d'agents pathogènes à Gram positif et à Gram négatif) n'ont pas été intégrés dans la catégorie « utilisés » car il a été considéré que ces associations ne satisfont pas aux principes d'utilisation responsable et prudente.

Le Groupe *ad hoc* travaillant sur le Référentiel technique pour les chats et chiens examine en outre plusieurs aspects de l'utilisation hors AMM, comprenant notamment les lignes directrices et les cadres juridiques existants, car cette pratique est courante chez les animaux de compagnie dans de nombreux pays, et il prépare une note conceptuelle sur celle-ci afin que le Groupe l'examine.

Les Référentiels techniques seront diffusés au premier trimestre 2024 afin que les experts externes et les parties prenantes concernées les examinent et ils devraient être prêts en octobre 2024 pour être approuvés par le Groupe.

Le Groupe a remercié le Dr Page et le Pr van Vuuren pour ce point et a félicité les Groupes *ad hoc* pour les avancées réalisées en ce qui concerne l'élaboration des Référentiels techniques.

Le Secrétariat de l'OMSA a informé le Groupe que lorsque les deux Référentiels techniques seront achevés, la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire fera l'objet d'une révision approfondie par le Groupe ou par un sous-Groupe de celui-ci, avec l'appui du Secrétariat de l'OMSA ; cette révision comprendra la mise à jour des agents antimicrobiens, des classes et des sous-classes, ainsi qu'un examen des critères de catégorisation utilisés. Les Membres de l'OMSA seront également consultés en ce qui concerne les critères de catégorisation et le contenu du document, à la faveur d'une enquête qui sera probablement menée en 2025.

2.6.4. Révision des recommandations de la Liste de l'OMSA et alignement des recommandations sur la liste OMS des antimicrobiens importants en médecine – Dr Javier Yugueros Marcos

Le Dr Yugueros-Marcos a présenté au Groupe un projet de recommandations révisées ayant trait aux agents antimicrobiens d'importance critique pour la santé animale et la santé humaine, afin de veiller à ce qu'elles soient en ligne avec la 7^e édition de la Liste OMS des agents antimicrobiens importants en médecine.

Les recommandations seront transmises au Groupe afin de recueillir ses commentaires. Il est prévu que le Groupe travaille sur les recommandations à distance, avec le soutien du Secrétariat de l'OMSA, l'objectif étant de les présenter sous la forme d'une Résolution pour examen par les Membres au début du mois de janvier 2024 et pour adoption lors de la Session générale en mai 2024.

Le Groupe s'est félicité de la révision des recommandations figurant dans la Liste de l'OMSA.

2.6.5. Point sur ANIMUSE - Équipe travaillant sur l'UAM

2.6.5.1. Point sur les activités relatives à ANIMUSE – Dr Morgan Jeannin

Le Dr Morgan Jeannin a informé le Groupe des activités de lancement public de la base de données mondiale ANIMUSE, en mettant en exergue le nouveau rapport interactif qui est désormais disponible dans l'interface publique et en soulignant le succès de la campagne de communication. La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités par le biais d'ateliers de formation régionaux ANIMUSE se poursuit, la dernière formation étant prévue en Europe en novembre 2023. De nouveaux outils de formation, tels que des tutoriels vidéo, sont prévus et en cours d'élaboration afin de veiller à ce que ANIMUSE soit adopté de manière efficace et durable.

2.6.5.2. Guide relatif à l'option de déclaration quantitative au niveau des espèces – Dre Delfy Góchez

La Dre Delfy Góchez a informé le Groupe que la prochaine évolution majeure d'ANIMUSE consistera en la collecte de données au niveau des espèces. L'équipe travaillant sur ANIMUSE a tenu des réunions avec la France et le Canada afin de comprendre les systèmes de collecte de données au niveau des espèces de ces pays. À l'issue de ces réunions, l'OMSA s'est rendu compte que pour recueillir ces données, il convient de répondre à certaines questions, telles que : quelles espèces animales doivent faire l'objet de la collecte au niveau mondial ? Comment effectuer la collecte d'estimations par espèces ? Quelles sources de données peuvent être acceptées ? Quelles sont les exigences minimales pour la collecte de données au niveau des espèces ? L'OMSA doit-elle mettre des lignes directrices à disposition de ses Membres ?

Le Groupe a remercié l'équipe travaillant sur l'UAM pour ce point consacré aux activités relatives à ANIMUSE et a salué le travail réalisé et sa valeur pour les pays. Le Groupe a apporté son soutien à la création d'un groupe électronique d'experts visant à mettre à disposition des contributions techniques sur la collecte et l'analyse des données au niveau des espèces. Le Groupe a indiqué qu'un mandat concernant le groupe électronique d'experts doit être élaboré afin de préciser le champ d'application des travaux à mener, et sera examiné par le Groupe.

2.6.5.3. Recatégorisation des (sous-)classes d'agents antimicrobiens – Dre Delfy Góchez

La Dre Delfy Góchez a informé le Groupe que pour le 9^e cycle de collecte de données qui est en cours, la classe d'agents antimicrobiens des polypeptides a été scindée en deux classes distinctes : les polypeptides cycliques et les polymyxines. Cette division répond à la nécessité de comparer les données de l'UAM chez les animaux à celles chez l'homme. Les noms des nouvelles classes sont alignés sur ceux de la liste OMS des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine. Les données collectées pour les nouvelles catégories seront analysées dans le 9^e rapport annuel qui doit être publié au cours du premier trimestre 2025

2.6.6. Stratégie contre la résistance aux agents antimicrobiens - animaux de compagnie et point du Groupe des directives thérapeutiques de la World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) - Dre Ana Mateus

2.6.6.1. Stratégie contre la résistance aux agents antimicrobiens - animaux de compagnie

Le Secrétariat de l'OMSA a informé le Groupe que l'OMSA élabore actuellement une note conceptuelle concernant l'application de la stratégie de l'OMSA contre la résistance aux agents antimicrobiens aux animaux de compagnie, pour l'ensemble de ses quatre piliers. La note conceptuelle finale a été transmise au Groupe afin qu'il l'examine et fasse un retour d'informations au moment de cette réunion. Il a été demandé au Groupe d'examiner le document et de transmettre des informations en retour d'ici le début du mois de novembre 2023. L'OMSA a l'intention de se concentrer dans un premier temps sur la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de formation destinées à un ensemble plus large de parties prenantes (vétérinaires pour petits animaux, propriétaires d'animaux de compagnie, éleveurs et détenteurs) en collaboration avec des organisations telles que la *World Small Animal Veterinary Association* - [WSAVA](https://www.wsva.org/) (Association mondiale des vétérinaires pour animaux de compagnie) et d'étendre les efforts de surveillance d'ANIMUSE afin d'accroître le nombre de pays effectuant des déclarations en matière d'UAM pour les animaux de compagnie.

Le Groupe a remercié le Secrétariat pour ce point et s'est félicité de la prise en compte des animaux de compagnie lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'activités et de mesures en lien avec la

stratégie de l'OMSA contre la résistance aux agents antimicrobiens. Les Membres seront informés par le biais de ce rapport et de la présentation du Groupe lors de la prochaine Session générale.

2.6.6.2. Point sur les activités du Groupe des directives thérapeutiques de la WSAVA

Le Secrétariat de l'OMSA a tenu le Groupe informé des travaux du [Groupe des lignes directrices thérapeutiques \(TGG\)](#) de la WSAVA. Le TGG a été créé en 2019 et comprend actuellement 10 membres et 2 co-présidents ; L'OMSA y est représentée en tant que membre externe n'ayant pas de droit de vote. La mission du TGG consiste à « *faire progresser la santé et le bien-être des animaux de compagnie dans le monde grâce à une communauté mondiale de pairs vétérinaires éduquée, engagée et collaborative* ». Les activités menées par le TGG au cours de l'année 2023 ont compris :

- l'élaboration d'infographies et de modules de formation en ligne sur l'usage responsable des agents antimicrobiens pour les maladies infectieuses courantes chez les animaux de compagnie ;
- la révision de la [liste des médicaments essentiels pour les chats et les chiens](#) de la WSAVA ; cette liste s'appuie sur la Liste OMS des médicaments essentiels. La Liste des médicaments essentiels de la WSAVA a été publiée dans le [Journal of Small Animal Practice \(JSAP\)](#) ;
- le projet pilote sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés, axé sur l'amoxicilline-acide clavulanique. L'étude a été publiée dans le [JSAP](#). Le TGG étudie une possible collaboration avec l'OMSA en ce qui concerne les produits vétérinaires non conformes et falsifiés ;
- la session parallèle « Gestion des agents antimicrobiens » lors de la [conférence de la WSAVA](#) à Lisbonne en septembre 2023 - des volets comprennent l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens et l'accessibilité aux produits vétérinaires. La session comportait quatre présentations, dont une de l'OMSA et une table ronde ;
- Extension de la [bibliothèque de la WSAVA sur l'usage responsable des agents antimicrobiens et la résistance aux agents antimicrobiens](#), afin d'y intégrer les [lignes directrices de l'ENOVAT](#).

Le Groupe a remercié le Secrétariat de l'OMSA pour ce point portant sur les activités du Groupe des directives thérapeutiques de la WSAVA.

2.6.7. Plan relatif aux solutions de substitution aux agents antimicrobiens – Dr Javier Yugueros-Marcos

Le Dr Yugueros-Marcos a informé le Groupe de la nécessité de proposer des solutions de substitution aux agents antimicrobiens pour traiter ce problème mondial. Les solutions de substitution aux agents antimicrobiens sont une recommandation de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens qui doit être prise en compte. L'OMSA a produit trois rapports en [2015](#) et [2018](#) qui ont porté sur l'établissement des priorités relatives aux maladies pour différentes espèces animales (grands et petits ruminants, porcs, volailles et poissons) chez lesquelles les vaccins pourraient réduire les besoins en matière d'UAM. Le Dr Yugueros-Marcos a également souligné le déséquilibre important en ce qui concerne les investissements en matière de Recherche et Développement chez l'homme et l'animal, y compris pour les nouveaux vaccins. Les preuves scientifiques ayant trait aux vaccins autogènes sont peu nombreuses et il n'y a pas de normes disponibles pour ceux-ci. STAR-IDAZ étudie les priorités en matière de recherche portant sur les solutions de substitution aux agents antimicrobiens. L'OMSA plaide auprès du Global Leaders Group en faveur d'une augmentation des investissements dans la Recherche et Développement pour le secteur animal. Le plan d'action proposé au Groupe consiste à réviser le contenu du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* au regard des informations existantes sur les solutions de substitution aux agents antimicrobiens et à tenir une séance de brainstorming lors de la prochaine réunion du Groupe au printemps 2024.

Le Groupe a remercié le Dr Yugueros-Marcos pour ce point consacré aux travaux portant sur les solutions de substitution aux agents antimicrobiens qui sont envisagées. Le Groupe a reconnu qu'il est nécessaire d'aborder les solutions de substitution aux agents antimicrobiens dans un avenir proche. Le Dr Yugueros-Marcos a précisé que l'exercice de cartographie doit débuter par les vaccins autogènes, mais qu'il doit également être élargi à d'autres vaccins et à d'autres solutions de substitution aux agents antimicrobiens. Le Secrétariat de l'OMSA pourrait procéder à l'exercice de cartographie avec l'aide de 1 ou 2 membres du Groupe. Le Groupe a recommandé d'étudier les exercices de catégorisation consacrés antérieurement aux solutions de substitution aux agents antimicrobiens. Le Groupe a également mentionné que la Coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH) avait formulé des recommandations relative aux vaccins autogènes et a pris note [de l'avis de l'UE dans le cadre du RONAF](#) sur la réduction de l'UAM dans l'élevage. La Dre Song a évoqué les travaux de la FAO consacré à un rapport technique consacré aux alternatives aux additifs alimentaires pour réduire l'UAM, auquel l'OMSA a également participé, et qui devrait être publié dans les prochains mois. La Dre Song a suggéré d'étudier les éventuelles synergies et la complémentarité entre les travaux de la FAO et de l'OMSA portant sur les solutions de substitution aux agents antimicrobiens. Il est prévu que ces travaux soient menés l'année prochaine en préparation de l'AGNU 2024.

2.6.8. Point sur les animaux aquatiques – Dr Dante Mateo

2.6.8.1. Point sur les animaux aquatiques : Lignes directrices relatives à la surveillance de l'UAM chez les espèces aquatiques au niveau de l'élevage

Le Dr Dante Mateo a informé le Groupe des avancées réalisées par le Groupe électronique d'experts dans l'élaboration des Lignes directrices pour le suivi de l'UAM chez les espèces aquatiques, au niveau de l'exploitation. Après deux réunions du Groupe électronique d'experts, la table des matières a été élaborée. Il a été considéré que, le cas échéant, les lignes directrices pourraient également être utilisées pour l'aquaculture des poissons d'ornement, des mollusques et des amphibiens. Lors de la prochaine réunion, le 18 octobre, le projet de contenu de chaque chapitre fera l'objet de discussions. La décision portant sur le moment où le document pourra être transmis aux examinateurs experts sera également prise lors de cette réunion. Dix noms d'experts ont été proposés comme candidats pour l'examen du projet de lignes directrices. Jusqu'à six experts seront sélectionnés en prenant en considération l'expertise, la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes.

2.6.8.2. Répertoire des études ayant trait à la collecte de données relatives à l'UAM au niveau du terrain

Les Points focaux ont été informés de l'élaboration d'un répertoire pour les études ayant trait à la collecte de données relatives à l'UAM au niveau du terrain, lors des ateliers régionaux ANIMUSE et d'autres ateliers consacrés à l'UAM et à la RAM en aquaculture. La réception des études destinées à alimenter le répertoire sera clôturée après le dernier atelier régional ANIMUSE, qui se tiendra en Serbie, en novembre 2023.

Le Groupe a remercié le Dr Mateo pour ce point et a recommandé qu'il soit envisagé de demander des retours d'informations concernant le projet de lignes directrices, à des experts externes de pays ayant une production aquacole significative.

2.6.9. Examen du plan de travail et ordre du jour de la réunion de printemps

Le Groupe a révisé et mis à jour son plan de travail ([annexe 3](#)).

2.6.10. Questions diverses

2.6.10.1. Point sur la publication intitulée « Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage » – Dre Mariá Szabó

Le Groupe de travail a été informé que le Groupe électronique d'experts sur la résistance aux agents antiparasitaires avait achevé son mandat. La dernière réunion du Groupe électronique d'experts a eu lieu le 17 avril 2023. Il est prévu que la mise en œuvre de la Recommandation issue de la [publication](#) (*Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage*) débute en 2023. La publication a d'abord été présentée aux Membres de l'OMSA avec un appel à la mise en œuvre lors du Séminaire des Points focaux de l'Afrique anglophone qui s'est tenu du 5 au 7 septembre au Malawi, en vue d'identifier les Membres qui y participeront. Le siège de l'OMSA a l'intention de travailler avec les Centres collaborateurs de l'OMSA pour les produits vétérinaires afin d'apporter un soutien aux pays lors de la phase de mise en œuvre. Dans la Région Afrique, l'objectif est également de collaborer avec le *World Association for Advancement of Veterinary Parasitology Africa Network* - WAAVP-AN (Réseau africain de l'Association mondiale pour l'avancement de la parasitologie vétérinaire).

En 2023, la FAO et le siège de l'OMSA en conjonction avec ses Centres collaborateurs (Anses et FDA) ont entamé une collaboration et élaboré une enquête visant à recueillir des informations sur la situation réglementaire en matière d'acaricides. Le premier projet de *Lignes directrices sur les pratiques communautaires* est prévu pour juillet 2024 et il est attendu que le document final soit publié en 2025. La Dre Song a informé le Groupe qu'une réunion se tiendra en mars 2024 au Costa Rica, afin de discuter de ces lignes directrices. La Communauté de Pratique est composée de 40 experts répartis en 4 domaines.

3. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe se tiendra en présentiel à Paris du 27 au 29 février 2024.

SÉANCE À HUIS CLOS - Membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens UNIQUEMENT

- Nouveaux membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens
- Clôture de la réunion

.../Annexes

Annexe 1. Ordre du jour adopté

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Réunion en mode virtuel, du 10 au 12 octobre 2023

Jour 1 (mardi 10 octobre – 12:00-15:00 CET)

Accueil et ouverture de la réunion (10 min.)

- Adoption de l'ordre du jour
- Désignation du rapporteur

Tour d'horizon

- Activités de la Quadripartite (20 min. + 20 min.) – Dr Holy Akwar- pour information
- Point de l'OMS - Conclusions et recommandations du Strategic and Technical Advisory Group for Antimicrobial Resistance – STAG-AMR (20 min.+ 10 min.) – Dr Jorge Matheu - pour information
- Point du PNUE (provisoire) - pour information
- Point de la FAO – Solutions de substitution concernant les aliments pour animaux, afin de réduire les antimicrobiens employés comme stimulateurs de croissance et l'UAM (20 min.+20 min.) – Dre Junxia Song – pour information et discussion
- Organisation sur la RAM et les produits vétérinaires et feuilles de route 2023-2025, comprenant un point sur les principales activités (20 min. + 20 min.) - Dr Javier Yugueros-Marcos – pour information
- Point sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés (10 min. + 15 min.) – Dr Andrés Garcia Campos - pour information

Jour 2 (mercredi 11 octobre – 12:00-15:00 CET)

Activités en lien avec le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens

- Chapitre 6.10. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et chapitres ultérieurs (20 min. + 20 min.) – Dre Ana Mateus – pour information et discussion
 - Retour d'informations de la Commission du Code sur le chapitre 6.10.
 - Révision à venir des chapitres ultérieurs du *Code terrestre*
 - Discussion des justifications pour la révision du chapitre 2.1.1. du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, devant être transmises à la Commission des normes biologiques
- Point sur le chapitre consacré à la sécurité biologique (5 min. + 5 min.) - Secrétariat des normes – pour information
- Point sur les travaux des Groupes *ad hoc* chargés des Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire et critères de catégorisation (15 min.+ 15 min.+ 30 min.) – Dr Stephen Page et Pr Moritz van Vuuren – pour information et discussion
 - Chats et chiens
 - Bovins
- Révision de la Liste de l'OMSA et alignement des recommandations avec la Liste OMS des antibactériens importants en médecine (20 min.+ 20 min.)- Dre Ana Mateus - pour discussion

Jour 3 (mardi 12 octobre – 12:00-15:00 CET)

- Point sur ANIMUSE (15 min.+ 15 min.) - Équipe travaillant sur l'UAM – à confirmer, pour information et discussion
 - Guide sur l'option de déclaration quantitative au niveau des espèces
 - Recatégorisation des (sous)classes d'agents antimicrobiens
- Stratégie contre la RAM – animaux de compagnie et point du Groupe des lignes directrices thérapeutiques de la World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) (20 min.+ 30 min.) – Dre Ana Mateus – pour information et discussion
- Plan relatif aux solutions de substitution aux agents antimicrobiens (10 min.+ 30 min.) – Dr Javier Yugueros -Marcos – pour information et discussion
- Point sur les animaux aquatiques (15 min.+ 10 min.) - Dr Dante Mateo - pour information
 - Lignes directrices pour le suivi des données relatives à l'UAM concernant les espèces aquatiques, au niveau du terrain
- Examen du plan de travail et ordre du jour de la réunion de printemps (à confirmer) (30 min.) – pour information et discussion
- Questions diverses
 - Point sur la publication intitulée « *Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage* » (5 min. + 5 min.) – Dre Maria Szabó – pour information

SESSION à HUIS-CLOS – Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens UNIQUEMENT (20 min.)

- Nouveaux membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens
- Clôture de la réunion

Annexe 2. Liste des participants

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Réunion en mode virtuel, du 10 au 12 octobre 2023

MEMBRES

Dre Tomoko Ishibashi

(Présidente)
Chercheur de projet
École supérieure d'agriculture et
des sciences de la vie
L'Université de Tokyo
Tokyo,
JAPON

Mme Barbara Freischem

(Rapporteur)
Spécialiste senior en RAM
Division des médicaments
vétérinaires
Agence européenne des
médicaments
Amsterdam
PAYS-BAS

Dr Donald Prater

Directeur par intérim
Centre de sécurité alimentaire et
de nutrition appliquée (CFSAN)
Région de Washington DC-
Baltimore
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dre Fajur Sabah Al Saloom

Directeur, Santé animale
Ministère des Travaux publics, des
Affaires municipales et de
l'Urbanisme,
Manana,
ROYAUME DE BAHREÏN

Dr Stephen Page

Directeur
Thérapeutique vétérinaire avancée
Sydney
AUSTRALIE

Pr Moritz van Vuuren

Professeur émérite en
microbiologie
Pretoria
AFRIQUE DU SUD

OBSERVATEURS

Dre Junxia Song

Agent principal de la santé animale
Point focal de la FAO sur la RAM,
chef d'unité
Le Centre mixte FAO/OMS
(zoonoses et RAM)
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)
00153 Rome
ITALIE

Dr Jorge Matheu

Chef d'équipe
Département de la coordination
mondiale et du partenariat
OMS – Organisation Mondiale de
la Santé
Genève
SUISSE

PARTICIPANTS DE L'OMSA

Dr Javier Yugueros-Marcos

Chef du Service
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dre Delfy Gochez

Chargée de mission
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Mr Mduduzi Welcome Magongo

Assistant à maîtrise d'ouvrage
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dr Holy Teneg Akwar

Adjoint au Chef du Service
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dr Dante Mateo

Chargé de mission
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dr Yukitake Okamura

Responsable scientifique des
normes internationales
Service des normes

Dr Andrés Garcia Campos

Chef de projet
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dre Ana Luisa Pereira Mateus

Coordonnatrice scientifique
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dr Morgan Jeannin

Chargé de mission
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Dre Maria Szabó

Coordonnatrice scientifique
Service Antibiorésistance et
Produits vétérinaires

Annexe 3. Plan de travail du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (mise à jour d'octobre 2023)

GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Réunion en mode virtuel, du 10 au 12 octobre 2023

Sujet	Action	Statut	Prochaine étape
1. Poursuivre la mise à jour des normes de l'OMSA ayant trait à la RAM et aux capacités nécessaires des Membres, dans les Codes terrestre et aquatique de l'OMSA, et compléter les normes dans les Manuels terrestres et aquatiques de l'OMSA ;			
<i>Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)</i>	Mise à jour du chapitre 6.10. intitulé « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire »	Achevé – en attente des commentaires des Membres (2 ^e cycle)	Retour d'informations de la Commission du Code – fév. 2024
	Recommandation en vue de la mise à jour des chapitres 6.8. et 6.9. du <i>Code terrestre</i>	Présélection et établissement des priorités effectués ; la révision sera réalisée après celle du chapitre 6.10.	Retour d'informations de la Commission du Code – fév. 2024
<i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	Évaluation du contenu du chapitre 2.1.1., afin de proposer des informations pour la mise à jour à venir – inviter les Centres collaborateurs à effectuer ce travail	Le Secrétariat de l'OMSA doit se mettre en rapport avec le Secrétariat de la Commission des normes biologiques pour contacter les Centres collaborateurs après la réunion.	Retour d'informations de la part des Centres collaborateurs, à l'intention de la Commission des normes biologiques – fév. 2024
2. Mettre à disposition des Pays membres de l'OMSA, par le biais d'activités entreprises dans le cadre du processus PVS, des outils et des activités de renforcement des capacités, en mettant l'accent en particulier sur la RAM, la mise à jour des politiques et des législations y compris ;			
Pas d'intervention active pour le Groupe de travail	Pas d'intervention active pour le Groupe de travail		
3. Poursuivre l'élaboration de la Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, en envisageant a) l'intégration des agents antimicrobiens utilisés uniquement chez les animaux de compagnie, b) la subdivision de la Liste en fonction des différentes espèces animales, et c) l'élargissement de la Liste, afin d'intégrer au fil du temps les agents antiparasitaires importants en médecine vétérinaire tels que les agents anthelminthiques, les insecticides et les acaricides ;			
Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, subdivision par espèces animales	Exercice pilote de subdivision pour les volailles, comprenant l'élaboration d'une méthodologie pilote	Achevé	Avril 2021
	Adaptation / application aux suidés de la méthode utilisée pour les volailles	Achevé	Oct. 2022

Sujet	Action	Statut	Prochaine étape
	Prise en considération d'autres espèces : finalisation d'une discussion initiale sur l'établissement des priorités	Achevé	Avril 2022
	Supervision du Référentiel technique pour les animaux aquatiques	Achevé	Oct. 2022
	Discussions relatives à d'autres espèces animales [petits ruminants, camélidés, animaux de compagnie...]	Achevé	Oct. 2022
	Discussion relative à l'ajout des animaux de compagnie	Achevé	Avril 2021
	Approbation du Référentiel technique pour les bovins	Élaboration du Référentiel technique – En cours	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024 Produit final – sept. 2024 (provisoire)
	Approbation du Référentiel technique pour les chats et chiens	Élaboration du Référentiel technique – En cours	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024 Produit final – sept. 2024 (provisoire)
Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire	Révision de la Liste de l'OMSA	Programmée après l'achèvement des listes en cours	Lancement devant être déterminé (4 ^e trim. 2024- 1 ^{er} trim. 2025)
	Révision des recommandations de la Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, de manière à l'harmoniser avec la Liste OMS des antibiotiques importants en médecine	Programmée après octobre 2023, en anticipation de la publication de la Liste OMS des antibiotiques importants en médecine humaine (mai 2023)	Résolution devant être présentée au début de 2024, en vue de son approbation lors de la prochaine Session générale, en mai 2024
<p>4. Développer davantage la collecte de l'OMSA de données relatives aux agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, en faisant une transition du format actuel de feuille de données à un système de base de données, permettant la prise en charge des soumissions de données par espèces animales, ainsi que sa connexion au Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS) et permettre également l'ajout de données issues d'études de terrain ;</p>			
Base de données mondiales de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens – UAM (ANIMUSE)	Guider et superviser la transition de la collecte de données d'une feuille de calcul à un système de base de données, avis d'experts	Achevé	Oct. 2022
	Guider l'affinement du numérateur, du dénominateur (biomasse), et de la déclaration	En attente	À rediscuter en mars 2024
	Guider la création d'une option de déclaration quantitative au niveau des espèces	Création d'un Groupe électronique d'experts et élaboration de son mandat	À rediscuter en mars 2024
Données de terrain	Supervision du répertoire des études et des méthodologies ayant trait à la collecte de données	En cours. Information des Points focaux lors des séminaires de formation ANIMUSE	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024
	Supervision des lignes directrices en collaboration avec la FAO, pour	Prêtes à être publiées. L'événement de lancement doit avoir lieu lors de la	Produit final – nov. 2023

Sujet	Action	Statut	Prochaine étape
	l'élaboration de lignes directrices à l'intention de la région Asie et Pacifique	Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens 2023 (WAAW)	
	Supervision des lignes directrices pour la collecte au niveau du terrain de données relatives aux animaux aquatiques	Débuté en mai 2023	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024 Produit final – juil. 2024
5. Travailler avec les secteurs de la production d'aliments pour animaux, les institutions telles que la World Veterinary Association et les organismes professionnels concernés afin d'apporter un soutien à l'élaboration de lignes directrices pour les traitements spécifiques aux espèces, qui doivent être utilisées aux niveaux sous-régional et national, et à la création d'un répertoire mondial des lignes directrices et des outils existants pour les traitements cliniques ;			
Liste des médicaments essentiels pour les espèces de bétail (Association Brooke / WVA)	Être informé sur et commenter les Listes des médicaments essentiels de l'association Brooke / WVA, pour les bovins, les petits ruminants et les équidés	Listes en cours d'élaboration par l'Association Brooke / WVA – devrait être diffusée aux Membres via l'application au trimestre 4 de 2023	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024
6. Étudier la possibilité de création d'un système d'information sur les médicaments falsifiés ou non conformes dans les secteurs animaux, qui circulent illégalement au sein et entre les pays, et tirer profit de l'expérience des systèmes de suivi mis en place par l'OMS pour les médicaments destinés à un usage humain, en adoptant une approche « Une seule santé » ;			
Produits non conformes et falsifiés	Guider le travail de l'OMSA sur le projet d'application pour les produits vétérinaires non conformes et falsifiés	En cours.	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024
7. Encourager la recherche fondée sur des méthodologies solides, permettant de comparer les résultats, cette recherche étant axée sur une meilleure compréhension de la dynamique et de l'épidémiologie de la RAM, dans une perspective intégrée « Une seule santé », portant sur le développement de vaccins prioritaires et d'autres solutions de substitution aux agents antimicrobiens, dont l'innocuité, l'efficacité et la qualité ont été prouvées, ainsi que sur des épreuves de diagnostic rapides et sensibles, spécifiques à la médecine vétérinaire, en s'appuyant sur des partenariats public-privé ;			
Solutions de substitution aux agents antimicrobiens	Informations relatives à la catégorisation des produits	En attente	À rediscuter – fév. 2024
8. Étudier la possibilité d'élaborer des normes ou des lignes directrices ayant trait aux vaccins autogènes et à d'autres solutions de substitution aux agents antimicrobiens, comprenant notamment des orientations en matière de qualité, d'innocuité et d'efficacité, en tant qu'outils visant à réduire le besoin de recourir aux agents antimicrobiens ;			
Solutions de substitution aux agents antimicrobiens	Examen des informations connexes existantes figurant dans le Manuel de l'OMSA	Exercice de cartographie du Manuel sur les vaccins autogènes et d'autres solutions de substitution aux antibiotiques	Session de brainstorming du Groupe de travail sur la RAM – fév. 2024

Sujet	Action	Statut	Prochaine étape
9. Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation afin de contrôler les avancées en matière de mise en œuvre de la Stratégie de l'OMSA contre la RAM et sur l'usage prudent des agents antimicrobiens, adoptée par la Résolution n°36 de l'Assemblée mondiale de l'OMSA des Délégués lors de la 84^e Session générale de l'OMSA en 2016 ;			
Cadre de Suivi et d'évaluation pour la stratégie de l'OMSA contre la RAM	Supervision de l'élaboration du cadre	Achevé	Octobre 2021
	Supervision de l'état d'avancement et de la mise en œuvre	En cours	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024
10. Continuer à apporter une aide aux Pays membres de l'OMSA pour l'élaboration de leurs activités de communication et de leurs plans d'action nationaux en impliquant toutes les parties prenantes de la santé animale, en soutenant spécifiquement les activités de renforcement des capacités pour les initiatives visant à faire évoluer les comportements afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens ;			
Pas d'intervention active pour le Groupe de travail	Pas d'intervention active pour le Groupe de travail		
Autres			
Travaux de l'OMSA sur les agents antiparasitaires	Supervision du travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antiparasitaires	Diffusion des lignes directrices en cours, avec identification des pays qui piloteront leur mise en œuvre	Rapport de l'état d'avancement – oct. 2023
Chapitre sur la sécurité biologique	Être informé sur l'élaboration du nouveau chapitre consacré à la sécurité biologique au sein de la Commission du Code	Action découlant de la réunion d'octobre 2023 – Examen du projet de chapitre pour formuler des commentaires	Rapport de l'état d'avancement – fév. 2024
Travaux sur la RAM du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires	Être informé des actions et de la cartographie relatives aux activités / aux acteurs, ainsi que des collaborations en cours	En cours	Présentation – fév. 2024